



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2026

POUVOIR

MANDANT – PRÉSIDENT(E) DU CLUB

Je soussigné(e) :

Nom et prénom *

Président(e) du club *

Affilié FFTir sous le numéro * 12.....

N° de licence FFTir

Donne pouvoir à :

MANDATAIRE

Nom et prénom *

Membre FFTir du club n° * 12.....

[* Mentions obligatoires]

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue Régionale de Tir de Lorraine, qui se déroulera le **dimanche 8 novembre 2026** à l'EUROSTAND - Chemin du Langenberg à VOLMERANGE-LES-MINES et prendre en mon nom toutes les décisions qu'il (elle) jugera utiles, dans le respect des statuts et des règles applicables aux pouvoirs.

Fait à, le

Signature du mandant

Précédée de la mention manuscrite : « **Bon pour pouvoir** »



NB : Date-limite de réception des pouvoirs : LUNDI 26 OCTOBRE 2026

Le pouvoir, dûment complété et signé, doit être transmis :

- par dépôt au siège de la Ligue ;
- par courrier à l'adresse suivante : **PARC D'ACTIVITES - ZAC BELLE FONTAINE - 57185 CLOUANGE**
- par mail à : **secretariat@lltir.fr**

Conditions de représentation et de vote

- Chaque Société de Tir est représentée par son Président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par un membre de la Société de Tir mandaté à cet effet par le Président.
- Le vote par procuration est autorisé. Il ne peut être exercé que par le représentant d'une autre Société du même département. Nul ne peut détenir plus de deux pouvoirs.
- Les Présidents des Comités Départementaux ne disposent pas d'un droit de vote en cette qualité.

Validité du pouvoir

Nous vous invitons à veiller au respect des conditions de représentation prévues ci-dessus.

La désignation d'un mandataire ne disposant pas de la qualité requise pour représenter le club, ainsi que la transmission d'un pouvoir hors délai, peuvent entraîner l'impossibilité pour le club d'exercer son droit de vote lors de l'Assemblée Générale.

CONTACT

03 87 30 96 53
secretariat@lltir.fr

Parc d'Activités
ZAC Belle Fontaine
57185 CLOUANGE

www.lltir.fr